



Ancav-TT

En très concrète perspective, la résidence Jean-Baptiste-Clément dédiée au tourisme social.

LE TEMPS DES CERISES SUR LE GÂTEAU

TOURISME SOCIAL. Plus de cent CE, COS et CASC et autres collectivités équivalentes, ont assisté le 27 avril dernier, à Montreuil, à la présentation par l'Ancav-TT, du projet de construction de la résidence hôtelière Jean-Baptiste-Clément, dédiée au tourisme social en Île-de-France. Une réalisation espérée depuis longtemps par de très nombreux acteurs de l'économie sociale, du mouvement syndical et associatif. Pour répondre aux besoins non satisfaits en la matière dans la région capitale.

PAR MICHEL SCHEIDT

En principe, c'est dans le second semestre de 2014, que l'Île-de-France possédera, enfin, une résidence hôtelière de qualité capable d'accueillir 300 personnes. Située à Saint-Ouen (93), à deux pas du Stade de France, à proximité du métro permettant d'accéder, en quelques minutes, aux principaux centres d'intérêts culturels et touristiques de la capitale, la résidence s'appellera « Jean-Baptiste-Clément ». Du nom du poète montmartrois et communiste français. En effet, on sait moins que le prolétaire révolté contre toutes les injustices sociales, auteur notamment du *Temps des cerises* et de la *Semaine sanglante*, a aussi organisé la syndicalisation des chiffonniers de Saint-Ouen. Plus qu'un simple clin d'œil à l'histoire, le fait que cette rési-

dence porte aujourd'hui ce nom prestigieux et soit, en outre, voisine du célèbre musée des chiffonniers de Paris, constitue une juste reconnaissance de l'action de ce beau poète. Cet équipement de sept étages comprendra, outre 145 chambres de très haute qualité, modulables en suite parentales ou en gîtes, des salles de conférences et de formation entièrement équipées, des lieux de restauration, des parkings... une salle de spectacle et de congrès de 300 places. Cette résidence moderne et confortable, modulable à la demande est ainsi idéalement placée pour les séjours touristiques, les congrès, les conférences et autres manifestations culturelles. À en croire l'affluence lors de sa présentation, ce projet intéresse d'ores et déjà les réseaux associatifs de

l'Ancav-TT, de Loisirs, solidarité des retraités (LSR), les COS, les CASC, les CE, de province mais également d'Île-de-France, les organisations syndicales et le mouvement associatif. Tous soulignent les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit d'organiser un séjour à Paris. Tenant essentiellement au coût exorbitant et de moins en moins accessible du logement hôtelier dans le tourisme marchand. Pourtant, ils sont nombreux celles et ceux qui, habitant en régions, aimeraient pouvoir « monter » à Paris. Toujours la première destination touristique au monde ? Certes, mais pour qui ? C'est qu'il faut bigrement faire attention à son budget pour une balade, une visite, une manifestation sportive ou culturelle dans la capitale. Et que dire des dépenses hôte-

lières engagées par les organisations syndicales pour loger les participants à telle ou telle réunion au siège de la CGT par exemple ? Une situation inégalitaire du tourisme qui risque fort de ne pas s'arranger.

Un projet novateur

Dans un article paru dans le n° 1448 d'avril 2011 de *Tour hebdo*, la revue des agences de voyages, la directrice générale France d'un célèbre club de vacances ayant décidé de se séparer de ses deux « tridents » (l'équivalent des deux étoiles données aux hôtels par le ministère du tourisme) annonce ainsi la couleur en parlant de la montée en gamme du club : « Nous avons agi ainsi pour avoir moins de clients, mais qui auront la capacité de payer plus cher. Bien sûr, nous avons perdu notre clientèle d'entrée de gamme, mais nous ne gagnions pas d'argent avec elle. » Une stratégie qui porte ses fruits. De 2009 à 2010, la perte nette du groupe serait passée de 53 à 14 millions d'euros. En

d'autres termes, pour gagner de l'argent, il faut éjecter les « pauvres » des circuits hôteliers traditionnels. C'est précisément ce à quoi nous assistons aujourd'hui dans la région capitale avec un gouvernement qui crée un label 5 étoiles... C'est précisément pour cela aussi que, fidèle à ses valeurs, l'Ancav-TT, l'outil CGT de coordination des activités de vacances, de loisirs et de culture des CE, a décidé de réagir en présentant ce projet novateur, socialement utile, permettant au plus grand nombre de salariés et leurs familles de séjourner à Paris

dans des conditions sensiblement plus abordables. Si la réalisation de la résidence Jean-Baptiste-Clément de Saint-Ouen constitue une opportunité unique, elle implique l'investissement des CE, collectivités et organismes équivalents qui deviendraient ainsi copropriétaires d'un patrimoine de tourisme social en Île-de-France. Une forme intelligente d'aide à la pierre pour l'extension d'un patrimoine de vacances pour les salariés et les retraités. Un patrimoine valorisé avec le sérieux, le professionnalisme et les valeurs d'une gestion solidaire et mutualisée, largement éprouvée, que portent ensemble l'Ancav-TT et le mouvement syndical. C'est ainsi par exemple que les salariés ne bénéficiant pas de l'aide à la

UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR LE TOURISME SOCIAL EN ÎLE-DE-FRANCE

personne d'un CE pourront néanmoins accéder aux prestations de cette résidence au moyen de la Carte Loisirs diffusée par le réseau associatif de l'Ancav-TT. Le compte à rebours est lancé. Les procédures administratives (acquisitions foncières, permis de construire...) doivent être faites dès cet été. Tout comme le tour de table des investisseurs. Puis, passé les délais légaux de recours et ceux des travaux, l'ensemble devrait être livré à la société civile Jean-Baptiste-Clément à l'automne 2014. C'est déjà demain !

EN SAVOIR PLUS

Contactez l'Ancav-TT,
263, rue de Paris, 93516 Montreuil
Cedex. Tél. : 01 48 18 81 79.

CHIFFRES

Tourisme social et tourisme marchand

- Dans le tourisme social, les villages vacances et maisons familiales représentent environ 450 000 à 500 000 lits, soit 7 à 8 % de l'hébergement hors résidences secondaires ;
- La moitié est propriété de 2 200 CE (moins de 6 % des CE et assimilés), un quart des collectivités territoriales, le reste des structures associatives ;
- Une étude réalisée par VTF sur les tarifs 2005 montrait que, toutes régions confondues, les tarifs des opérateurs adhérents à l'Union nationale des associations de tourisme social (UNAT) étaient inférieurs de 36 % en pension complète et de 23 % pour la location, sans tenir compte des prestations ;
- Une étude VTF/Adexi sur les tarifs 2009 de quatre villages de l'Ancav-TT comparés à 13 villages du tourisme commercial montre des écarts de tarifs inférieurs à 28 % sans tenir compte des prestations et de 40 % (adultes) et 49 % (famille avec deux enfants) en tenant compte des prestations.

2 QUESTIONS À



Gilles Pinato,
président
de l'Ancav-TT

Du patrimoine socialement utile

nvo > Pourquoi une résidence dédiée au tourisme social ?

Gilles Pinato > Il existe depuis longtemps une forte demande en ce sens de la part de CE et de collectivités de province qui organisent des visites à Paris pour leurs salariés. Pour l'instant, ils « travaillent » avec des chaînes hôtelières. Ce qui, évidemment coûte cher et limite les possibilités. Notre association locale de proximité Enpartance aura, de par sa place en Île-de-France, un rôle d'accueil et de guide privilégié pour les organisations de province. Cette résidence sera utile pour l'organisation de spectacles, de congrès ou de conférences.

Un tel projet suppose d'importants investissements. Qui peut être intéressé ?

Pour ce nouveau projet comme pour le patrimoine existant d'ailleurs, nous sommes confrontés à une cruelle absence d'aide à la pierre de la part de l'État. Dans ces conditions, autour d'un pôle financier dédié et d'emprunts auprès de banques du secteur de l'économie sociale, les CE, COS, CASC, ou d'autres associations et acteurs du mouvement social, comme des centres de formations ou les fédérations syndicales par exemple, ont d'ores et déjà répondu présents pour relever le défi et investir dans ce patrimoine mutualisé. Reste que tous les CE n'ont pas les moyens pour investir. Reste aussi les salariés des PME qui n'ont pas de CE. Notre « Carte loisirs » va permettre aux salariés concernés de bénéficier pleinement de la mutualisation et donc des tarifs préférentiels du tourisme social. Les conditions de l'investissement, de l'amortissement et du fonctionnement de la résidence J.-B. Clément sont les mêmes que pour celles des autres villages vacances que nous coordonnons pour les CE.